



L'engagement auprès
des **déplacés**
internes

Jeunes déplacés internes
à un point d'eau de
l'aéroport de M'poko à
Bangui (République
centrafricaine).



Du fait de l'augmentation du nombre de personnes déplacées dans leur pays par les conflits et la violence, la tâche difficile qui consiste à atténuer les risques et à offrir protection et assistance a pris de nouvelles dimensions, décourageantes par leur ampleur.

Selon les estimations officielles de l'Observatoire des situations de déplacement interne, quelque 33,3 millions de personnes sont aujourd'hui déplacées à l'intérieur de leur pays en raison de conflits ou de violences et l'on n'entrevoit guère les solutions qui pourraient entraîner une diminution sensible de ce nombre l'an prochain.

Ce chapitre présente une vue d'ensemble des stratégies et des plans que le HCR entend mettre en œuvre pour soutenir la protection et l'assistance aux déplacés internes en 2015. Certaines opérations sont décrites plus en détail dans les chapitres consacrés aux pays correspondants dans la version numérique de cet Appel. ●●●

En raison de son expérience et de ses compétences en matière de protection et d'assistance auprès des personnes déracinées par les conflits et les persécutions, le HCR est fortement impliqué dans les situations de déplacement interne à travers le monde, et déterminé à renforcer cet engagement. L'action du Haut Commissariat en faveur des déplacés internes s'exerce essentiellement dans le cadre de l'approche modulaire

interorganisations (voir aussi le chapitre *Collaboration avec les partenaires*). Le HCR est chef de file du module global de protection et co-chef de file du module des abris et du module de coordination et de gestion des camps. Dans ce cadre de collaboration, la priorité du HCR est de soutenir une coordination efficace et l'exécution des opérations sur le terrain, tout en contribuant à l'élaboration de politiques globales sur le déplacement interne.

● Rôle central de la protection

Trois principes sont au cœur de l'engagement auprès des déplacés internes : c'est aux États qu'il appartient au premier chef de protéger et d'assister les déplacés internes ; les droits et les libertés de l'ensemble des déplacés internes doivent être garantis sans discrimination aucune ; et il est de la responsabilité collective des organisations humanitaires de veiller à ce que leur action n'affaiblisse pas les mécanismes de protection individuels et communautaires et évite d'exposer les déplacés internes à d'autres risques, aggravant la discrimination et les pratiques négatives.

La préoccupation première du HCR est de faire en sorte que la protection guide l'action humanitaire, notamment dans les situations de déplacement interne causées par des conflits. Tel était le message transmis par la déclaration sur le rôle central de la protection, adoptée par les responsables du Comité permanent interorganisations (IASC) en décembre 2013 et soulignant la nécessité d'une relation plus

stratégique entre les modules de protection et les coordonnateurs humanitaires des Nations Unies. En conséquence, le HCR s'efforce, de concert avec ses partenaires sur le terrain, d'aider les coordonnateurs humanitaires et les Équipes humanitaires dans les pays à élaborer et à appliquer des stratégies de protection globales, tirant parti des rôles et des responsabilités complémentaires des acteurs humanitaires. L'Organisation participe également de manière active à un examen de la protection dans les crises humanitaires à l'échelle du système, qui devrait aboutir à la publication de recommandations en rapport avec le rôle central de la protection en mars 2015. Une étude complémentaire spécifiquement consacrée à la protection des déplacés internes, réalisée par l'Institut Brookings en coordination avec le HCR et OCHA, devrait être publiée à la fin de l'année 2014.

Le tableau ci-après présente quelques exemples des domaines où le HCR entend offrir une protection et rechercher des solutions pour les déplacés internes en 2015.

DOMAINES D'INTERVENTION
PRÉVUS EN 2015

EXEMPLES

Environnement de protection favorable

Lois et politiques élaborées ou renforcées

Plaider pour l'élaboration ou la promotion d'un cadre normatif sur les déplacés internes

- L'appui technique apporté aux États pour élaborer des cadres législatifs nationaux sera intensifié, tout comme les efforts destinés à faciliter la transposition de la Convention de Kampala.
- Le guide à l'usage des parlementaires, intitulé *Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays : responsabilité et action*, publié par le HCR et l'Union interparlementaire en 2013, sera diffusé dans d'autres langues et utilisé à des fins de formation, de renforcement des capacités et de sensibilisation à la protection des déplacés internes.
- En 2015, les conclusions d'une étude permettront de renforcer la collaboration stratégique avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme, concernant la réponse et la recherche de solutions aux problèmes de déplacement interne.

Solutions durables

Adopter une approche progressive pour rechercher des solutions en faveur des déplacés internes, en étroite collaboration avec les partenaires

- Une plus grande attention sera accordée à la promotion des aspects juridiques des solutions, par exemple le droit de vivre et de travailler librement, de s'inscrire sur les listes électorales, d'obtenir le remplacement de documents perdus ou détruits sans être obligé de retourner dans des régions peu sûres.
- Des stratégies globales, conformes à la Décision du Comité des politiques du Secrétaire général sur les solutions durables, seront préparées au niveau national.
- Un plus grand nombre de stratégies conjointes seront poursuivies avec des acteurs du développement, en tenant compte des enseignements tirés en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, au Kirghizistan, au Mali et en République centrafricaine.
- L'engagement contextuel avec des missions intégrées sera fondé sur une analyse adéquate et des consultations interorganisations, en particulier sur le terrain. Les pratiques optimales concernant l'engagement avec les missions intégrées seront recensées.
- Une participation active aux consultations interorganisations sera assurée.

Améliorer les moyens de subsistance des déplacés internes

- Des moyens de subsistance seront recherchés afin de permettre aux déplacés internes d'exercer l'intégralité de leurs droits et de s'intégrer à la communauté dans laquelle ils vivent.
- En s'inspirant des enseignements tirés en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, au Kirghizistan, au Mali et en République centrafricaine, le HCR élaborera davantage de stratégies conjointes avec des acteurs du développement.
- Des stratégies globales, conformes à la Décision du Comité des politiques du Secrétaire général sur les solutions durables, seront préparées au niveau national.

Appui et gestion

Coordination et gestion des opérations renforcées

Renforcer les capacités sur le terrain pour assurer une réponse opérationnelle plus solide et plus ciblée, notamment dans les situations d'urgence

- D'autres orientations seront publiées en 2015 afin de renforcer l'exécution des programmes du HCR dans les situations de déplacement interne.
- Des programmes de formation, dont un cours électronique auquel plus de 1 000 collaborateurs se sont d'ores et déjà inscrits, continueront à renforcer la capacité de coordination, la capacité de direction et la capacité opérationnelle du HCR dans les situations de déplacement interne.
- Une boîte à outils interactive sur la gestion de l'information sera mise à la disposition des modules de protection sur le web.

Module global de protection (MGP)

Sous la houlette du HCR, le module global de protection continuera à contribuer à l'élaboration de politiques, de normes de protection et d'orientations interorganisations au niveau international. Les autres tâches qu'assume actuellement le MGP consistent notamment à guider la coordination sur le terrain, à élaborer des stratégies, à mener des activités de plaidoyer et à soutenir les modules de protection dans leur travail de conception et de mise en œuvre des programmes. Pour remplir ses fonctions, le MGP aura recours à une Cellule d'appui, basée au Siège du HCR, et à des partenariats opérationnels avec ses membres.

Aujourd'hui, 32 modules de protection ou autres mécanismes de coordination des activités de protection, dont 20 placés sous la conduite du HCR, sont actifs et couvrent différentes zones de par le monde. Ces modules et mécanismes sont appuyés par des échanges directs et réguliers, ainsi que par des missions fréquentes, y compris dans le cadre du projet de Capacité de protection (ProCap). En 2015, le MGP entend poursuivre sa collaboration avec ProCap et d'autres partenaires pour renforcer la capacité des modules de protection sur le terrain.

Avec le soutien d'ECHO, le HCR a consolidé la capacité d'ensemble du MGP, notamment en ce qui concerne l'intégration des principes de protection, la gestion de l'information et la formation. Le module de formation du MGP sur l'intégration des principes de protection, récemment finalisé, sera déployé plus largement en 2015. Le Programme de formation à la coordination des modules de protection sera également appliqué dans des lieux clés, au bénéfice de modules de protection à l'échelon des pays et d'acteurs concernés, pour renforcer leur engagement et leur participation effective. Pour améliorer la capacité de gestion de l'information, le MGP déploiera également des collaborateurs spécialisés et proposera des formations pertinentes et des outils adaptés.

À l'appui de la priorité de l'IASC en matière de protection, le MGP poursuivra sa campagne mondiale pour promouvoir le rôle central de la protection et pour offrir aux Équipes humanitaires dans les pays les instruments et les orientations nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies efficaces, contribuant à des résultats dans le domaine de la protection. Dans ce contexte, les résultats de l'étude indépendante de la protection assurée

à l'échelle du système dans les crises humanitaires, prévus au premier trimestre 2015, seront instructifs. De même, le MGP demeure impliqué dans les processus entamés au titre de l'Agenda transformatif, contribuant selon les besoins à la révision de la politique et des orientations correspondantes.

Le module global de protection a entrepris de réexaminer ses propres structures d'appui et structures opérationnelles, et d'actualiser son cadre stratégique pluriannuel, en les adaptant aux priorités globales actuelles et à l'évolution rapide des besoins des modules et des mécanismes de protection à l'échelon des pays. La mise en œuvre du cadre stratégique devrait débuter en 2015.

En vue d'assurer une interaction constante avec le terrain, le MGP continuera à mettre son site web à jour et à publier une lettre d'information, à diffuser les pratiques optimales et à faciliter l'échange d'informations entre opérations. En 2015, le module global organisera régulièrement des tables rondes thématiques pour stimuler les échanges entre praticiens, universitaires et experts au sujet de questions pertinentes, transversales, ayant un impact direct sur les opérations de terrain et sur l'élaboration des politiques globales.

Module global de coordination des camps et de gestion des camps

Coprésidé par le HCR (situations de conflit) et l'OIM (catastrophes naturelles), ce module appuie les opérations sur le terrain de diverses manières. À l'heure actuelle, le HCR est chef de file des modules de coordination des camps et de gestion des camps (CCCM) en Iraq, au Myanmar, au Pakistan (région du Khyber Pakhtunkhwa et zones tribales sous administration fédérale), en République centrafricaine, au Soudan du Sud, au Tchad et au Yémen.

Dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités financé par ECHO, des spécialistes et des équipes d'intervention rapide offrent en temps utile un appui opérationnel prévisible, concernant notamment la coordination et la formation. Le soutien au terrain est également renforcé par des mises à jour régulières et la diffusion d'outils pertinents, ainsi que par d'étroites synergies avec les membres du module. Une étude documentaire récente, commandée par le module global de CCCM et réalisée par le Conseil norvégien pour les réfugiés, a examiné les réponses apportées par les collectivités locales aux déplacés internes qui vivent en milieu urbain

et hors des camps, et recommande une approche faisant appel à des centres de coordination et de gestion communautaire. Cette approche sera appliquée à titre expérimental en 2015.

Le module global de CCCM élabore également une stratégie de communication destinée à rehausser la visibilité de ses services et produits, notamment par des mises à jour plus fréquentes de son site web et de ses plateformes de médias sociaux. De nouveaux systèmes de gestion de l'information, tels que l'outil de suivi de la performance modulaire et le registre des indicateurs d'OCHA, amélioreront le suivi des situations évolutives, des besoins non satisfaits et des réponses apportées par les modules de CCCM.

Le maintien du financement ECHO en 2015 permettra au module global de CCCM d'investir davantage dans diverses composantes de son programme de renforcement des capacités, notamment l'amélioration de l'accès aux informations et aux ressources, la gestion des déploiements d'experts chargés de l'accompagnement, du mentorat et du conseil technique, et la coordination des initiatives de formation.

LA PRÉOCCUPATION PREMIÈRE DU HCR EST DE FAIRE EN SORTE QUE LA PROTECTION GUIDE L'ACTION HUMANITAIRE, NOTAMMENT DANS LES SITUATIONS DE DÉPLACEMENT INTERNE CAUSÉES PAR DES CONFLITS

Module global des abris

En sa qualité de chef de file du module global des abris dans les crises humanitaires dues à des conflits, le HCR travaille en étroite collaboration avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), qui assume la responsabilité du module lors des catastrophes naturelles. Aujourd'hui, 10 des 24 modules des abris activés dans des pays sont conduits par le HCR.

L'an dernier, le module global des abris a sensiblement progressé dans la mise en œuvre de sa stratégie pluriannuelle (2013-2017), notamment en renforçant sa capacité de préparation et de réponse pour soutenir les modules de pays. Grâce au soutien d'ECHO, l'équipe mobilisable en renfort s'est étoffée et comprend désormais 13 membres issus de 10 organisations, qui aident à la coordination, à la communication, à la sensibilisation et à la gestion de l'information sur le terrain. En 2014, 19 missions au total ont été entreprises dans 10 pays, dont l'Iraq, la République arabe syrienne, la République centrafricaine, le Tchad et l'Ukraine. Outre les compétences qu'ils apportent aux opérations dans les pays lors des situations d'urgence, les référents du module global des abris coopèrent étroitement avec

les modules dans les pays pour élaborer et actualiser des outils, offrir des conseils sur l'application des directives et soutenir les initiatives de formation et de renforcement des capacités.

Le HCR assure conjointement avec la FICR la présidence du Groupe consultatif stratégique du module global des abris. Il participe également aux cinq groupes de travail du module global, dont un groupe consacré à la responsabilisation, au sein duquel le HCR a contribué à l'élaboration d'une méthodologie commune d'évaluation des réponses des modules des abris et de mesure de l'impact de l'assistance sur les populations touchées. Cette méthodologie a été appliquée à titre expérimental au Mali et sera finalisée d'ici à la fin de l'année 2014 à l'issue de deux expériences supplémentaires, l'une menée par l'OIM au Pakistan et l'autre par le HCR en Somalie.

Tout au long de l'année 2015, le module global des abris continuera à renforcer ses activités de communication et de sensibilisation, notamment au travers de son site web, tout en s'efforçant de maintenir l'appui accordé aux modules en place dans les pays par l'intermédiaire de son personnel mobilisable en renfort. ■

Nombre record de 33,3 millions de déplacés internes par les conflits à travers le monde

Version adaptée d'un article d'actualité du HCR

14 MAI 2014



HCR / A. GRECO

Des dizaines de milliers de déplacés internes en République centrafricaine ont trouvé refuge à l'aéroport de Bangui.

L'Aperçu global 2014, publié par l'Observatoire des situations de déplacement interne (IDMC) à Genève, rapporte que 63 pour cent des déplacés internes concernent uniquement cinq pays : la Colombie, le Nigéria, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo (RDC) et le Soudan. Ce rapport comprend pour la première fois des données sur le Nigéria : quelque 3,3 millions de Nigériens sont déplacés par le conflit dans leur propre pays.

« Ce nombre record de personnes déracinées à l'intérieur de leurs propres pays confirme une tendance inquiétante à la hausse pour le déplacement interne de populations depuis les premières études menées par IDMC sur le déplacement interne à la fin des années 1990 », déclare Jan Egeland, Secrétaire général du Conseil norvégien pour les réfugiés, dont IDMC fait partie.

« Avec la hausse spectaculaire du déplacement forcé en 2013 et la longueur effrayante de la période de déplacement qui est de 17 ans en moyenne, tout indique que la réponse et la gestion de ce problème sont inadaptées », explique-t-il.

Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés António Guterres a ajouté que « nous devrions tous être inquiets de ces chiffres et de cette tendance à la hausse. Nous avons une responsabilité partagée pour agir

et mettre fin à ces souffrances massives. Il est impératif d'apporter immédiatement protection et assistance aux déplacés internes. »

A la fin 2013, 8,2 millions de personnes étaient nouvellement déplacées, soit une augmentation de 1,6 million en comparaison de 2012. Parmi ces personnes nouvellement déplacées en 2013, une part effarante de 43 pour cent d'entre elles concerne les déplacés internes en Syrie.

« Le rapport d'IDMC fait état de l'effroyable réalité de la vie à l'intérieur de la Syrie, où se trouve désormais la plus importante population de déplacés internes au monde », explique Jan Egeland. « Non seulement des groupes armés contrôlent les zones où se trouvent des camps accueillant des déplacés internes, mais aussi ces camps sont mal gérés. Les conditions de logement les installations d'assainissement et la livraison de l'aide sont insuffisantes. » Par ailleurs, selon le rapport d'IDMC, de larges populations de déplacés internes sont particulièrement visées par des bombardements d'artillerie et des frappes aériennes.

Au rythme de 9 500 personnes par jour (soit environ une famille chaque minute) qui deviennent des déplacés internes en Syrie, ce pays demeure le théâtre de la plus importante crise de déplacement interne au monde, avec l'évolution la plus rapide.

GENÈVE, mai 2014 | Un rapport annuel sur le déplacement interne de populations à l'intérieur de leur propre pays, sorti mercredi, annonce qu'un nombre record de 33,3 millions de personnes étaient déplacées internes à la fin 2013 du fait des conflits et de la violence soit une hausse spectaculaire de 4,5 millions par rapport à la fin 2012.

Les trois pays où sont observés les pires niveaux de nouveaux déplacements de population – la Syrie, la République centrafricaine et la République démocratique du Congo (RDC) – totalisent 67 pour cent des 8,2 millions de nouveaux déplacés pour l'année 2013.

« Le fait que ces trois pays apparaissent en tête de liste d'IDMC révèle une réalité alarmante », explique Alfredo Zamudio, directeur d'IDMC. « Ils sont non seulement le théâtre de crises relativement récentes, comme en Syrie et en RCA, mais ils reflètent également les situations affreuses auxquelles sont confrontées des personnes innocentes prises au piège au milieu du conflit prolongé, comme en RDC qui est le théâtre d'un conflit récurrent depuis le milieu des années 1990. »

Jan Egeland continue : « Ces tendances n'augurent rien de bon pour l'avenir – nous devons écouter et agir en travaillant plus étroitement tous ensemble pour faire cesser les souffrances endurées par des millions de personnes ; les humanitaires n'y arriveront pas tout seuls. »

Le HCR, qui aide des millions de déplacés internes, travaille étroitement avec le Conseil norvégien pour les réfugiés et l'IDMC. ○